eurofeu SAS

• • • Livret d'accueil RH



Document réservé aux collaborateurs



Dany ROUSSELOT, Directeur Général Adjoint

« Je suis heureux de vous accueillir au sein du groupe EUROFEU, spécialisé en conception, fabrication et distribution de matériels incendie, et je vous souhaite la bienvenue.

De nombreux métiers sont nécessaires à la fabrication de nos produits, à ce titre votre contribution vient enrichir notre savoir-faire afin de nous permettre de mieux satisfaire nos clients, et, ainsi poursuivre notre développement en France et à l'international. Notre vocation n'est pas uniquement de vendre des produits de lutte contre l'incendie, mais de protéger les biens et les personnes en cas de sinistre.

À ce titre, je vous demande d'apporter le plus grand soin à votre travail, respecter les processus définis en n'oubliant jamais que des vies dépendent du bon fonctionnement de nos produits.
Une entreprise est aussi un lieu de vie, je vous invite à agir dans le respect des autres afin de préserver la qualité de vie au sein de l'entreprise. N'hésitez pas à échanger avec l'équipe d'encadrement afin de partager vos observations et ainsi nous permettre de nous améliorer.»

Véronique PORCHER, Directeur des Ressources Humaines



« Nous sommes heureux de vous accueillir au sein du groupe Eurofeu.
Rejoindre le groupe Eurofeu, c'est intégrer une communauté de professionnels de la sécurité incendie, qui œuvrent jour après jour, au service de nos clients, dans le respect des normes et des réglementations.

C'est aussi évoluer dans une ambiance conviviale et dynamique, qui permet à chacun de donner chaque jour, le meilleur de lui-même.
En intégrant le groupe Eurofeu, vous participez à une aventure humaine qui a débuté en 1972 avec Nicole et Michel LAHOUATI.

50 ans plus tard, notre groupe compte désormais plus de 1700 collaborateurs répartis sur la France entière et est reconnu comme l'un des leaders de la sécurité incendie.
Construite et installée sur la durée, la notoriété du Groupe EUROFEU a été acquise par le développement d'une exigence de qualité, notamment au travers du professionnalisme et des compétences de nos collaborateurs.

C'est parce que nous sommes convaincus que nos équipes sont au cœur de la réussite de l'entreprise que l'ambition de notre politique «Ressources Humaines» est de développer les compétences individuelles pour améliorer l'efficacité collective.
Aussi, votre bonne intégration au sein de notre structure est une étape essentielle pour faciliter votre parcours professionnel.

Sachez également que l'ensemble de l'équipe Ressources Humaines est à votre disposition pour répondre à vos besoins, et s'attachera à dispenser un appui de qualité en vue de votre intégration, mais également tout au long de votre parcours.

Nous vous souhaitons une bonne intégration et pleine réussite dans votre nouveau poste ! »



SOMMAIRE

1	Activités	4
2	Le plan de l'usine	7
3	Organigrammes des référents	8
4	Votre intégration dans l'entreprise	10
5	Informations utiles	12
6	Vie de l'entreprise	13
7	Paie	18
8	Comité social et Économique	21
9	Politique RH	23

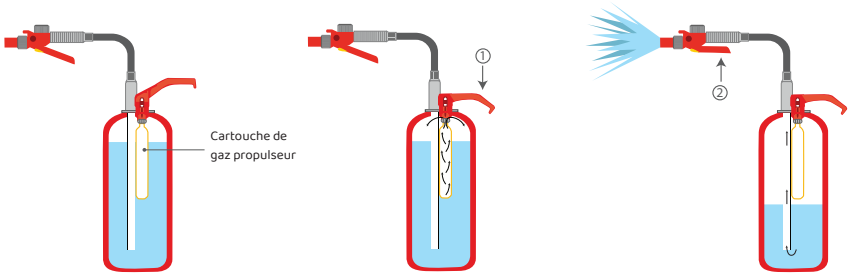
Qu'est-ce qu'un extincteur ?

Un extincteur est **un appareil sous pression** capable de projeter ou de répandre une substance appropriée appelée « agent extincteur » afin d'éteindre un début d'incendie. C'est un moyen de première intervention.

Le système de la mise sous pression de l'appareil permet de distinguer deux types d'extincteurs : la pression auxiliaire et la pression permanente.

Extincteur à pression auxiliaire

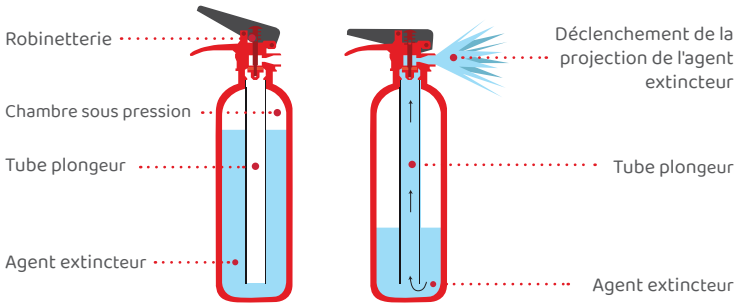
La mise en pression est obtenue au moment de l'utilisation par la libération du gaz comprimé contenu dans la cartouche, située dans le corps de l'appareil, qu'il faut ouvrir par percussion. Ce type d'extincteur n'étant pas constamment sous pression, une partie des problèmes liés à des fuites éventuelles est évitée.



AVANT UTILISATION | MISE SOUS PRESSION | EN FONCTIONNEMENT

Extincteur à pression permanente

Un extincteur à pression permanente contient un corps contenant un agent d'extinction (eau, poudre, mousse etc.), perpétuellement sous pression avec de l'azote (parfois avec de l'hélium). Lorsque l'extincteur est « activé » en pressant sur la poignée, la valve à l'intérieur libère la pression et propulse l'agent d'extinction à travers le tuyau et la soufflette.



Les types de feu et nos différentes gammes

TYPE DE FEUX	COMBUSTIBLES	Désignation DU FEU
Feux de classe A	Bois, Tissus, Papiers, Plastiques, Cartons...	Feux produits par des matières solides ou feux braisants, combustion lente sans flamme ou rapide avec des flammes vives.
Feux de classe B	Hydrocarbures, Solvants, l'Essence, Alcools, Graisses, Huiles, Peintures...)	Feux de liquides ou de solides liquéfiables. D'une façon générale : ce qui brûle sans faire de braise. Les feux d'origine électriques peuvent être classés dans cette catégorie.
Feux de classe C	Butane, Propane, l'Acétylène, Gaz naturel, Gaz manufacturé	Feux de gaz inflammables. Ne jamais tenter d'éteindre un feu de gaz sans pouvoir en couper l'alimentation.
Feux de classe D	Poudre d'aluminium, Phosphore, Poudre de magnésium, Sodium, Titane...	Feux de métaux. Particulièrement dangereux puisqu'au contact de l'eau ils dégagent de l'hydrogène entraînant un haut risque d'explosion. Leur extinction est donc réservée de manière générale aux spécialistes.
Feux de classe F	Utilisation d'un auxiliaire de cuisson en lien avec de l'huile végétale ou animale	Feux liés aux auxiliaires de cuisson. Elle présente un risque d'explosion par vaporisation.
Feux électriques (ancienne classe E)	En lien avec l'utilisation d'un équipement électrique	Les équipements sous tension en flammes représentent un risque particulier puisqu'ils impliquent le risque d'électrocution pour l'intervenant. Il doit être nécessairement qualifié.
Feux de batteries Lithium-Ion	Batteries Lithum-Ion	Feux des batteries et accumulateurs Lithium-Ion. Les moyens d'extinctions classiques sont inefficaces. Emballement thermique, Propagation aux autres cellules et génération d'oxygene doivent être simultanément combattus.



Extincteur portatif
Pression Auxiliaire
Poudre ABC
6kg/9kg équipé



Extincteur portatif
Pression Auxiliaire
Eau Pulvérisée avec
Additif Sans Fluor(EPASF)
6L/9L



Extincteur portatif
Gamme Lith-Ex
Pression Permanente
Eau avec Vermiculite
(AVD) 6L/9L



Extincteur portatif
Gamme EXPER
Pression Permanente
EPA
6L/9L EPA



Extincteur portatif
Gamme STARK
Pression Auxiliaire
EPA 6L/9L



Extincteur portatif
Gamme EUROFEU
Pression Permanente
CO_2
2 et 5kg Alu Court

Nos principales certifications

USINE

PRODUITS

eurofeu SAS

UNE ÉQUIPE :

- Capable de vous accompagner dans votre Protection Incendie.
- Décidée à concevoir des organes de sécurité toujours plus performants.
- Engagée dans la protection de l'homme et de l'environnement.

PARCOURS D'UNE COMMANDE CHEZ EUROFEU SAS

ADMINISTRATION DES VENTES - COMMERCIAL
Prise de commande et cahier des charges client.

BUREAU D'ÉTUDES
Conçoit pour répondre aux différents besoins (clients / innovations) et respecter les réglementations.



PÔLE PLANIFICATION
Ordonnancement des commandes clients et lancement des OF (Ordre de Fabrication) en production.

ACHATS - APPROVISIONNEMENT
Approvisionne les matières premières pour la production en fonction des prix négociés.

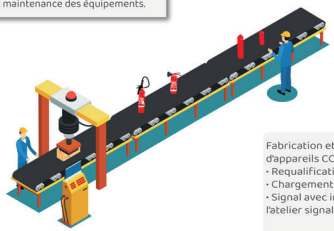
QUALITÉ
Contrôle réception et surveillance du process de fabrication.

LIGNE PRINCIPALE

LIGNE CO_2

MAINTENANCE-MÉTHODES
Étude des moyens de production et maintenance des équipements.





Fabrication d'appareils eaux et poudres par les ateliers :
- Soudure,
- Chargement,
- Signal avec intervention de l'atelier signal.

Fabrication et rénovation d'appareils CO_2 par les ateliers :
- Requalification,
- Chargement CO_2
- Signal avec intervention de l'atelier signal.



EXPÉDITIONS
- Préparation des commandes et chargement du camion à destination du client.

TRI
- Démantèlement des appareils poudre et eau,
- Tri par matière pour une revalorisation des déchets.



COMPTABILITÉ
- Facturation

CLIENTS
- Reçoit ses commandes,
- Renvoie ses appareils usagés.

NOS ATTENTES OPERATIONNELLES POUR NOS CLIENTS

QUALITÉ :
- Respecter les nomenclatures définies dans l'ordre de fabrication (OF),
- Respecter les instructions au poste et les consignes de sécurité,
- Compléter les attestations de contrôle (peuvent être demandées par le client),
- Dans tous les cas, Alerter en cas de doute.

QUANTITÉ :
- Faire des départs en quantité complète sur les produits stockés sur le site de Senonches.

DÉLAIS :
- Expédier nos produits fabriqués environ 7 jours après la saisie de commandes.

FOCUS : LA PRODUCTION «JUSTE À TEMPS»

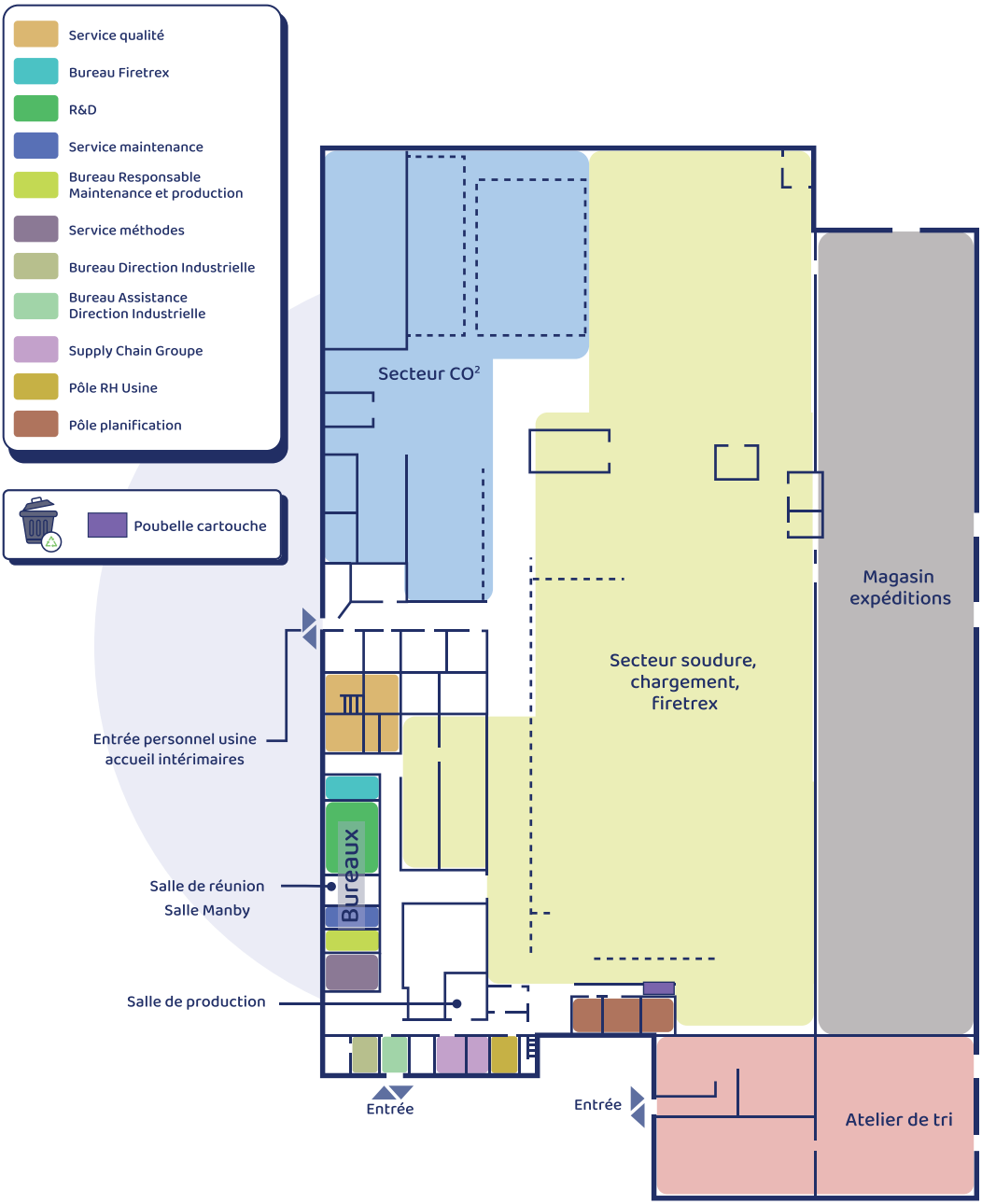
LES CONCEPTS :

Produire seulement ce dont on a besoin, quand on en a besoin,

L'OBJECTIF :

Améliorer la compétitivité et réduire les coûts.

L'ensemble des équipes commerciales et industrielles d'Eurofeu SAS utilise depuis la création du pôle Planification le système de production « juste à temps », qui répond à une production à la commande.


Service qualité
Bureau Firetrex
R&D
Service maintenance
Bureau Responsable Maintenance et production
Service méthodes
Bureau Direction Industrielle
Bureau Assistance Direction Industrielle
Supply Chain Groupe
Pôle RH Usine
Pôle planification
Poubelle cartouche
Secteur CO2
Magasin expéditions
Secteur soudure, chargement, firetrex
Entrée personnel usine accueil intérimaires
Bureaux
Salle de réunion
Salle Manby
Salle de production
Entrée
Entrée
Atelier de tri

Organigramme de la Direction



Président Directeur Général
Eric HENTGES



Assistante de Direction
Catherine ROYER

Directeur Général Adjoint
Dany ROUSSELOT



Directrice RH
Véronique PORCHER



Responsable RH
Gwennaëlle RICO-NOWAK



Assistante RH
Pauline ROCA



Directeur Supply Chain (AER)
Hervé LEDRU



Directeur Usine Senonches
Omar CHIA



Business Develop-ment Manager
Yann PASCO



Direction EUROSIGNAL
Christophe BULTON



Direction Achats Groupe (AER)
Didier LORNE



Directeur R&D
Aziz MESLI



Pôle Système Distribution
Ludovic RUCART



Référents



Responsable Production
Cyril CHARLES



Cheffe d'atelier secteur CO2
Peggy FAVE



Référents atelier signal
Jérémy JAHANDIER



Chef d'atelier
Stéphane THOMERE



Chef d'atelier
Stéphane LACOMBE



Responsable Supply Chain
Catherine Gauthier



Responsable logistique
Oualid BOUZIANE



Adjointe responsable logistique
Karine PERIER



Responsable HSE Groupe
Christophe DAUGERON



Assistante de Direction Industrielle
Camille MARTIN



Responsable MMTN
Damien LATOUR



Responsable Qualité Usine
Pierre MOREAU

Contacts usine

Atelier	Référents	Contact
CO2	Christophe Agathe Océane Kévin	06 20 02 54 36
GABBA	Thomas Brian Jason	06 25 27 79 29
SOUDURE	Laurent Jérôme Jason	06 34 19 60 39
FIRETREX / DYNAMIQUE	Mickael	06 23 28 42 12
CHEFFE D'ATELIER	Peggy FAVE	06 10 60 82 29
CHEF D'ATELIER	Stéphane THOMERE	06 26 58 97 61

Contacts administratifs

Assitante RH

Pauline ROCA
Contact : proca@eurofeu.fr
07 57 68 66 07

Assistante de direction usine

Camille MARTIN
Contact : camille.martin@eurofeu.fr
06 46 42 29 74

Assistante de Direction Eurosignal

Isabelle BIGOT
Contact : ibigot@eurofeu.fr
01 74 59 80 12

Assistante de Direction Eurofeu SAS

Catherine ROYER
Contact : croyer@eurofeu.fr
06 11 56 16 13



Votre parcours d'intégration

1er jour

Une Welcome Box vous sera remise à votre arrivée. Vous y trouverez des documents à consulter : le livret d'accueil Groupe, le livret de sécurité, un QR code menant à l'intranet de l'entreprise (documents consultables : livret d'accueil, règlement intérieur, convention collective), des goodies et, pour le personnel de production, une **carte de pointage nominative**.

Vous serez accueilli(e) par votre référent(e), qui vous expliquera votre parcours d'intégration, et vous présentera aux équipes.

Après 15 jours dans l'entreprise

Vous serez reçu(e) par votre responsable hiérarchique pour recueillir vos premières impressions sur l'entreprise et sur votre poste de travail.

En milieu de période d'essai

Vous serez reçu(e) par un membre des Ressources Humaines pour un point informel.

A la fin de période d'essai

Vous serez reçu(e) par votre responsable hiérarchique pour dresser un bilan.



Services supports, achats, ADV et DSI



Entrée du personnel production et logistique

Usine



Parking collaborateurs

Parking collaborateurs



Atelier Signalétique

Services supports et direction



Parking collaborateurs

Parking collaborateurs

Parking collaborateurs

Convention collective de la métallurgie

La convention collective complète les règles du droit du travail, et définit les conditions d'emploi et de travail applicables à la branche professionnelle. L'activité d'Eurofeu SAS étant la fabrication de matériel incendie, la convention applicable est celle de la métallurgie.

Règlement intérieur

La rubrique est également disponible via le portail :
Kelio → Espace digital RH → Rubrique Eurofeu SAS → Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est disponible sur le portail Eurofeu :
Hortensia → RH → 2) Eurofeu SAS → Eurofeu SAS – Règlement intérieur

Temps de travail

Le temps de travail applicable chez EUROFEU SAS est défini par un accord relatif à l'aménagement du temps de travail.

Vous pouvez consulter l'accord en vigueur sur :
Hortensia → RH → 2) Eurofeu SAS → Instances Représentatives du Personnel → Accords d'entreprise → Accord Aménagement du Temps de Travail EUROFEU SAS 2024

Temps de pause

L'organisation du temps de travail mis en place par l'entreprise prévoit des temps de pause : la pause méridienne de 60 minutes obligatoire, et les temps de pause complémentaires définis par le responsable hiérarchique. Les temps de pause ne sont pas considérés comme du temps de travail effectif (ils ne donneront donc pas lieu à rémunération).

Temps de présence = Temps de travail effectif + Temps de pause.

Pour vos temps de pause, vous disposez d'une salle de pause avec un réfectoire (équipé de réfrigérateurs et micro-ondes), des distributeurs de boissons chaudes / snacks et des fontaines à eau. Vous pourrez profiter d'un espace extérieur aménagé avec des tables. Les fumeurs auront la possibilité de se retrouver dans des espaces dédiés avec des cendriers.

Utilisation de Kelio

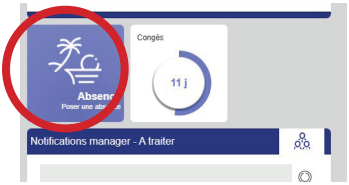
Vous pouvez vous connecter de trois façons sur Kelio :

1. sur un ordinateur professionnel, en SSO : **https://eurofeu.kelio.io/open/login?logout=1**
2. sur la badgeuse
3. via le site internet sur votre téléphone :

Le logiciel KELIO vous permet :

- De réaliser vos demandes d'absences (congés payés, ...)
- De préparer et visualiser vos entretiens (annuels, professionnels)
- De réaliser et suivre vos demandes de formation

La gestion des absences



Pour poser une absence, connectez-vous sur Kelio. Vérifier votre solde de congés avant d'effectuer votre demande d'absence.
Ensuite, veuillez-vous rendre dans « mon espace personnel », aller dans l'onglet « Absence » → créer une demande d'absence → sélectionner le motif et les dates.

La demande d'absence sera envoyée pour validation à votre responsable hyérarchique.
Pour rappel, la période de référence pour l'acquisition des congés payés (25 jours ouvrés) est fixée du 1er juin au 31 mai inclus de l'année suivante.

Entretiens



Vous pouvez retrouver et préparer vos **entretiens annuels et professionnels** sur cet espace.

SÉCURITÉ SOCIALE
L'Assurance Maladie

Que faire en cas d'arrêt de travail ?

- Je préviens immédiatement mon employeur,
- J'envoie ma déclaration d'arrêt de travail à : l'assurance maladie et mon employeur sous 48 heures,
- Mon employeur envoie un signalement d'arrêt de travail à l'assurance maladie. L'entreprise n'applique pas la subrogation.
- L'assurance maladie me verse les indemnités journalières et délivre le décompte d'IJSS
- **Dès réception**, j'envoie une copie du décompte d'IJSS reçu de la CPAM à mon employeur
- Mon employeur me verse des indemnités journalières complémentaires (**sous réserve d'avoir un an d'ancienneté**, conformément à la convention collective).

À défaut de la bonne réception des décomptes IJSS, l'entreprise ne pourra pas verser le complément de salaire (sous réserve d'éligibilité).

Mutuelle et prévoyance

Les entreprises doivent mettre à disposition de leurs salariés des couvertures de frais de santé (mutuelle) et prévoyance.
Dans ce cadre, EUROFEU est affilié à l'organisme WTW et assurera votre inscription à votre arrivée dans l'entreprise.
Afin de créer votre compte personnel et confidentiel, vous recevrez directement un mail de la part de Witiwi. Sur celui-ci, vous pourrez :

- Finaliser votre inscription,
- Ajouter ou modifier les bénéficiaires,
- Modifier vos informations personnelles,
- Consulter et télécharger votre carte de tiers payant.



Visite médicale

En tant que salarié(e), vous devez bénéficier d'un suivi médical. Pour rappel, la visite médicale est à caractère **obligatoire**. Vous serez donc convoqué(e) :

- Lors de votre embauche,
- En cas de visite périodique,
- À votre reprise après un arrêt maladie de plus de 60 jours ou un accident de travail dépassant les 30 jours
- À votre demande ou à la demande de l'employeur.

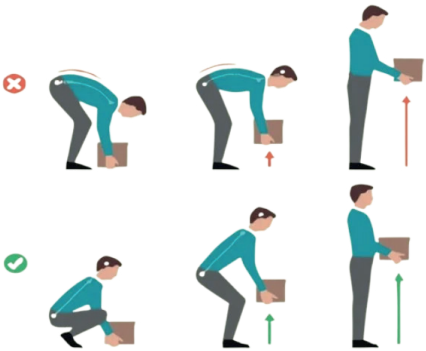
Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre rendez-vous, vous devez absolument prévenir au moins 48 heures à l'avance.

Access Learning

Access Learning est une plateforme de e-learning de formation développée par le groupe Eurofeu. Conçue dans une volonté d'améliorer le parcours de formation et l'expérience utilisateur de chacun, elle est un outil indispensable dans les parcours d'intégration des collaborateurs.

Pour les salariés disposant d'un ordinateur professionnel, vous recevez vos identifiants par e-mail. Vous suivrez ensuite vos sessions de formation en autonomie (modules obligatoires). La progression pourra être suivie par le responsable hiérarchique, et par le service des ressources humaines.

Règles de sécurité sur les lieux de travail



Vous soulevez 15 fois la charge manipulée !

Vous soulevez uniquement 3 fois la charge manipulée !

Manutention Manuelle

Règles de circulation (Piétons) et port des EPI

La sécurité est une affaire de TOUS.

Lors de vos déplacements, et afin d'éviter tout risque d'accident (chute de plain-pied, renversement par un chariot,), vous devez respecter les consignes sécurité ci-dessous :
- Utiliser impérativement les allées piétonnes,
- Ne pas téléphoner en se déplaçant dans l'usine,
- Rester vigilant lors de vos déplacements.

En fonction de vos activités professionnelles, vous pouvez être exposés aux risques de coupure, projection chimique, brûlure, bruit, lors de vos missions.

Pour se protéger contre ces risques, vous devez impérativement prendre connaissance des consignes sécurité au poste et respecter le port des équipements de protection individuelle (EPI), tels que les gants, les chaussures de sécurité, les lunettes, les masques,.....

Ensemble, respectons les consignes de sécurité et signalons les risques pour mener des actions de prévention.

Trombinoscope SST

USINE - BUREAUX

CO_2

Peggy FAVE Cheffe d'atelier	Océane CORREIA Animatrice	Kévin BLANFUNE Animateur	Yoann MALARDE Opérateur	Philippe RAMOS Opérateur	Alexandre LABBÉ Opérateur
06 10 60 82 29					



SOUDURE

Jérome GESLAIN Animateur	Eitan PARSI Opérateur

CHARGEMENT

Thomas LECONTE Animateur	Brian LE VANNAIS Animateur	Jason HENRY Animateur	Fabien KALI Opérateur



MAINTENANCE

Thomas MERCUN Technicien	Hubert CROZAT Technicien	Alexandre VOLLET Technicien
06 46 42 29 66	06 27 68 82 61	06 09 36 61 88

MÉTHODES

Éric LAUNEY Resp. Méth. et Indus.
06 88 03 33 19

PLANIFICATION

Nicolas RUIZ PEREZ Technicien Ordo.
06 16 46 15 78



RÉCEPTION

APPRO.

Laetitia MICHON Approvisionneuse
06 17 11 66 98

SUPPLY CHAIN

Oualid BOUZIANE Chargé de Projet
06 24 67 12 23

ATELIER SIGNAL

Sébastien JOB Opérateur spécialisé	Jérémy JAHANDIER Resp. d'atelier
	06 15 74 17 81

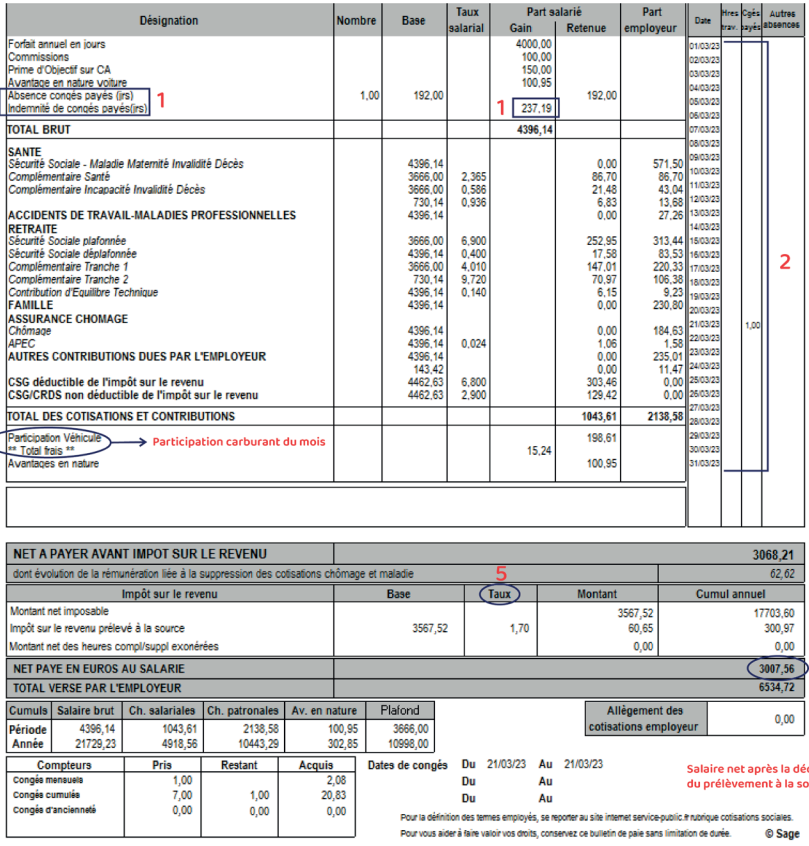
AER

Excell. Op.

Christophe DAUGERON Resp. National HSE
06 15 66 42 88



Bulletin de Paie



Désignation	Nombre	Base	Taux salarial	Part salarié Gain	Part salarié Retenue	Part employeur
Forfait annuel en jours				4000,00		
Commissions				100,00		
Prime d'Objectif sur CA				150,00		
Avantage en nature voiture				100,95		
Absence congés payés (irs)	1,00	192,00			192,00	
Indemnité de congés payés(irs)				237,19		
TOTAL BRUT				**4396,14**		
SANTE						
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès		4396,14			0,00	571,50
Complémentaire Santé		3666,00	2,365		86,70	86,70
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès		3666,00	0,586		21,48	43,04
		730,14	0,936		6,83	13,66
ACCIDENTS DE TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES		4396,14			0,00	27,26
RETRAITE						
Sécurité Sociale plafonnée		3666,00	6,900		252,95	313,44
Sécurité Sociale déplafonnée		4396,14	0,400		17,58	83,53
Complémentaire Tranche 1		3666,00	4,010		147,01	220,33
Complémentaire Tranche 2		730,14	9,720		70,97	106,38
Contribution d'Equilibre Technique		4396,14	0,140		6,15	9,23
FAMILLE		4396,14			0,00	230,80
ASSURANCE CHOMAGE						
Chômage		4396,14			0,00	184,63
APEC		4396,14	0,024		1,06	1,58
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR		4396,14			0,00	235,01
		143,42			0,00	11,47
CSG déductible de l'impôt sur le revenu		4462,63	6,800		303,46	0,00
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu		4462,63	2,900		129,42	0,00
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS					**1043,61**	**2138,58**
Participation Véhicule					198,61	
** Total frais **				15,24		
Avantages en nature					100,95	

Date	Hres trav.	Cgés payés	Autres absences
01/03/23			
02/03/23			
03/03/23			
04/03/23			
05/03/23			
06/03/23			
07/03/23			
08/03/23			
09/03/23			
10/03/23			
11/03/23			
12/03/23			
13/03/23			
14/03/23			
15/03/23			
16/03/23			
17/03/23			
18/03/23			
19/03/23			
20/03/23			
21/03/23		1,00	
22/03/23			
23/03/23			
24/03/23			
25/03/23			
26/03/23			
27/03/23			
28/03/23			
29/03/23			
30/03/23			
31/03/23			

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	**3068,21**
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	*62,62*

Impôt sur le revenu	Base	Taux	Montant	Cumul annuel
Montant net imposable			3567,52	17703,60
Impôt sur le revenu prélevé à la source	3567,52	1,70	60,65	300,97
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

NET PAYE EN EUROS AU SALARIE	**3007,56**
TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR	**6534,72**

Cumuls	Salaire brut	Ch. salariales	Ch. patronales	Av. en nature	Plafond
Période	4396,14	1043,61	2138,58	100,95	3666,00
Année	21729,23	4918,56	10443,29	302,85	10998,00

Allégement des cotisations employeur	0,00

Compteurs	Pris	Restant	Acquis
Congés mensuels	1,00		2,08
Congés cumulés	7,00	1,00	20,83
Congés d'ancienneté	0,00	0,00	0,00

Dates de congés Du 21/03/23 Au 21/03/23
Du Au
Du Au

Salaire net après la déduction du prélèvement à la source

Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr rubrique cotisations sociales.
Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. © Sage

1. Absences et Indemnités pour congés payés :
Il s'agit de la valorisation des congés payés.

2. Calendrier du mois

3. Compteur de congés :
Nombre de jours de congés payés pris, restants et acquis durant l'année.

Congés acquis : Ces jours peuvent être pris durant la période normale de prise de congés.
(1er Juin au 31 Mai.)

Congés restants : Ce sont les jours de congés cumulés qu'il vous reste à disposition.

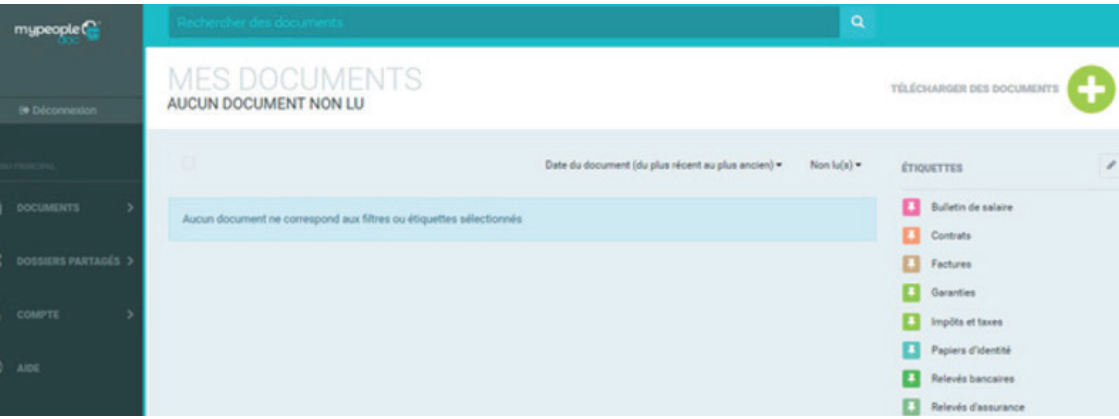
4. Cotisations obligatoires prélevées sur votre salaire brut

5. Prélèvement à la source

People Doc (coffre-fort numérique)

Le groupe Eurofeu a décidé de mettre en place la dématérialisation des bulletins de paie. Ainsi, chaque collaborateur, s'il en donne son accord, sera doté d'un coffre-fort numérique, permettant d'accéder à ses bulletins de paie. Ce coffre-fort a une durée de vie de 50 ans, et vous avez la possibilité d'y ajouter vos documents personnels à hauteur de 10 GO.

Attention, **si vous choisissez la dématérialisation de vos bulletins, vous ne pourrez pas revenir sur votre inscription.**



Acompte

L'acompte est une part du salaire mensuel versée au salarié par anticipation. Le montant ne peut être supérieur à 50% du salaire. Il est versé sur les comptes bancaires par virement le 15 du mois.
En cas d'arrêt de travail, ou d'absences injustifiées en début de mois, l'acompte fera l'objet d'une proratisation afin de prendre en compte le temps réel de travail effectif sur la période. Ainsi, en cas d'absence sur toute la période, l'acompte ne pourra être versé.

Il faut adresser au service RH votre demande **avant le 10 du mois**. Un seul virement d'acompte peut être effectué sur un mois.

1. Demande du collaborateur auprès du responsable
2. Le responsable remplit le formulaire de demande d'acompte (disponible sur le «portail du Groupe Eurofeu» onglet RH/ Eurofeu SAS)
3. Validation auprès du gestionnaire de paie
4. L'acompte est versé sur le compte en banque le 15 du mois

Avant le 10 de chaque mois

Un seul virement d'acompte peut être effectué sur un mois.

Participation aux bénéfices

La participation est un dispositif de redistribution d'une partie des bénéfices de l'entreprise au profit des salariés. Il est applicable à partir de 3 mois d'ancienneté sur l'exercice N-1.



Les sommes reçues sont soumises aux contributions sociales. Les sommes bloquées pendant 5 ans sont exonérées d'impôt sur le revenu. En cas de versement immédiat des droits, le montant débloqué est soumis à l'impôt sur le revenu.

Vos élus

Le CSE est l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise, il a plusieurs missions :



Dans une année, il y a 6 réunions dont 4 consacrées tout ou partie à la santé, à la sécurité et les conditions de travail



Election tous les 4 ans
Vote à bulletin secret
• Pour voter : avoir au moins 16 ans et 3 mois d'ancienneté
• Pour se présenter : avoir au moins 18 ans et travailler minimum 1 an d'ancienneté dans l'entreprise

- Participe à la vie et aux décisions importantes de l'entreprise
- Contribue à la protection de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des salariés
- Représente les intérêts du personnel
- Représente les réclamations individuelles et collectives des salariés

Collège 1

Nombre de siège à pourvoir : 4 sièges titulaires et 5 sièges suppléants

Électeurs inscrits : 128 **Quorum :** 64

	Votes Titulaires	Votes Suppléants
Nombre de votant	60	58
Bulletins blancs ou nuls	0	0
Suffrage valablement exprimés	60	58

Les candidats titulaires ont obtenu :
Candidats libres :

M. BLANFUNE Kévin : 10 voix, Élu
Mme LAMY Marie-Laure : 15 voix, Élue
M. LECONTE Thomas : 8 voix, Élu
Mme LELONG Adeline : 2 voix
Mme MARTIN Camille : 21 voix, Élue

Les candidats suppléants ont obtenu :
Candidats libres :

Mme LAMY Marie-Laure : 27 voix
M. REALE Gilles : 15 voix, Élu



Collège 2

Nombre de siège à pourvoir : 2 sièges titulaires et 3 sièges suppléants

Électeurs inscrits : 48 **Quorum :** 24

	Votes Titulaires	Votes Suppléants
Nombre de votant	28	28
Bulletins blancs ou nuls	1	3
Suffrage valablement exprimés	27	25

Les candidats titulaires ont obtenu :
Candidats libres :

M. GORON Florian : 12 voix, Élu
Mme MICHON Laetitia : 9 voix, Élue

Politique handicap



Le dispositif de Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) s'adresse à toute personne présentant des difficultés à exercer certains types d'activités professionnelles en raison de problèmes de santé (lombalgie, acouphènes, dépression, sclérose en plaque, surdité, déficience visuelle...).



Pourquoi déclarer sa RQTH chez Eurofeu ?

- Un accompagnement personnalisé selon vos besoins
- Des absences autorisées et rémunérées pour vos démarches ou vos rendez-vous médicaux
- Une majoration CPF à 800 euros/an au lieu de 500 euros
- Une aide financière de 500 euros pour une 1ère demande et de 250 euros pour le renouvellement

01 Comment l'obtenir ?

Télécharger le formulaire sur le site MDPH ou contactez votre interlocutrice RH pour vous accompagner des vos démarches

02 Que faire ensuite ?

Remplissez le dossier administratif et faite remplir par le médecin du travail ou votre médecin traitant, la partie médicale

03 Dépôt du dossier

Déposez ou envoyez votre dossier complété à la MDPH de votre département. Attendre la décision de la commission sous 4 à 6 mois après le dépôt du dossier

04 Accompagnement

Échanger avec votre interlocutrice RH pour envisager les solutions d'accompagnement

Le service RH vous garantit la plus stricte confidentialité durant cette démarche

Gwennaëlle et Pauline, référentes RH Eurofeu Distribution, sont vos nouvelles interlocutrices sur le sujet du handicap en entreprise.

Gwennaëlle RICO-NOWAK
Pauline ROCA
07 57 68 66 06
07 57 68 66 07
griconowak@eurofeu.fr
proca@eurofeu.fr

Compte personnel de formation

Le CPF est un droit à la formation continue qui permet à toute personne de suivre, à son initiative, une action de formation.
Lorsque vous travaillez, vous cumulez des droits au titre du CPF qui sont reportés dans votre compte activités. Vous pouvez utiliser ces droits CPF et ainsi mener à bien votre projet professionnel.

MON COMPTE FORMATION

Par la voie du co-financement, l'employeur peut accompagner le salarié dans un projet spécifique.

Comment est alimenté mon CPF ?

Je suis salarié(e) à temps plein ou temps partiel (mi-temps et au-delà)	**500 € /an** Plafonné à 5000 €
Je suis salarié(e) peu qualifié* ou reconnu travailleur handicapé *(Niveau de qualification inférieur à V)	**800 € /an** Plafonné à 8000 €

Comment créer un compte de formation ?

Vous pouvez créer votre compte sur le site **moncompteactivite.gouv.fr** . Sur ce compte vous pourrez consulter :

- L'ensemble de vos dossiers de formation,
- Votre solde,
- Les formations adaptées à votre statut et vos attentes.

Comment utiliser mon compte de formation ?

Le CPF finance uniquement des formations certifiantes ou qualifiantes. Depuis 2024, une participation forfaitaire de 150 euros sera demandée par le compte formation pour utiliser les droits au CPF.



Le Groupe EUROFEU se mobilise sur le sujet de la santé mentale.

Près d'une personne sur cinq en France est concernée par un trouble psychique ou lié à la santé mentale. Chacun peut, au cours de sa vie, rencontrer un trouble psychique ou connaître une situation mettant à mal sa santé mentale, que ce soit dans sa vie personnelle et familiale ou son travail.

Il est important d'en prendre conscience et d'oser en parler pour demander aide et soutien. Chacun est acteur du sujet et ne doit pas hésiter à remonter une situation de souffrance dont il a connaissance auprès du service RH afin de pouvoir mettre en place les dispositifs de soutien.

Afin d'accompagner les collaborateurs de l'entreprise, l'entreprise rappelle les soutiens disponibles à l'intérieur ou l'extérieur de l'entreprise.

- Collègue de confiance
- Responsable RH et/ou responsable hiérarchique
- Médecin du travail
- Représentant du personnel
- Médecin traitant
- Thérapeute spécialisé
- Soutien psychologique disponible via la mutuelle d'entreprise
- Les associations : La croix rouge, France dépression, SOS amitié, associations d'aide aux victimes, prévention du suicide.

Les coordonnées sont communiquées par voie d'affichage ou sur l'intranet de l'entreprise.

Programme de cooptation

Vous êtes nos meilleurs ambassadeurs !

1



Vous consultez les offres à pourvoir sur notre site internet.

2



Vous pensez à une personne de votre entourage qui pourrait être intéressée par l'un de nos postes en CDI

3



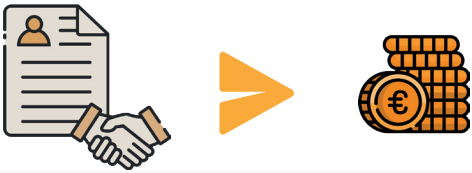
Faites-nous parvenir son CV, sa lettre de motivation et le formulaire de cooptation complété et signé à :
recrutement@eurofeu.fr
ou remise en main propre au chargé de recrutement

4



Le chargé de recrutement prend contact avec le candidat coopté et si son profil convient au poste, il intègre le processus de recrutement

5



Si le candidat coopté est embauché et que le chargé de recrutement valide la cooptation, le groupe Eurofeu vous verse 1000€ bruts :
500€ à la fin de la période d'essai + 500€ après 6 mois d'ancienneté du candidat coopté

Les Responsables ne peuvent pas prétendre à la prime de cooptation pour les collaborateurs de leurs équipes (placés sous la responsabilité directe et indirecte, hiérarchique et fonctionnel)

Votre Département des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour toute question complémentaire : **RH@eurofeu.fr**

Retrouvez le formulaire de cooptation et le réglement sur le « portail du groupe Eurofeu » dans l'onglet RH + Cooptation.

Découvrez votre potentiel avec AssessFirst

3 tests

30 minutes

Retours **instantanés** & **conseils adaptés** dans l'outil



Parce que bien se connaître, c'est essentiel !

Pour y accéder via un matériel Eurofeu, c'est ici :
https://app.assessfirst.com/sso/93e740/login

Pour y accéder via un autre matériel, c'est ici :
https://afir.st/rISFcholiZMbL61n

ASSESSFIRST
CONNECTING WITH MEANING

Un test simple pour mieux comprendre vos talents et optimiser votre parcours professionnel

Aide au logement



Pour plus d'informations vous pouvez vous créer un compte et déposer votre dossier sur le site d'action logement.

Vous pouvez prendre contact directement avec votre agence de proximité, via le lien suivant : **https://www.actionlogement.fr/implantations**

eurofeu SAS

• • • Livret d'accueil RH

version 2026



SIÈGE SOCIAL ET SITE INDUSTRIEL
12 rue Albert REMY 28250 SENONCHES
Tel : 02 37 53 58 00